

VISA



partenaire officiel

Suivez les Barea en Egypte



Soyez du voyage avec les Barea pour suivre la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations Total, EGYPTE 2019, en association avec Visa.

Du 8 avril au 7 juin, en utilisant votre carte de débit Visa et votre carte Visa internationale Vatsy, obtenez la possibilité d'être aux premières loges de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Total, EGYPTE 2019, ou d'assister à un match des 16^{èmes} de finale ! Et pourquoi ne pas suivre ce tournoi installé confortablement dans votre salon, devant une TV LED de 40" ?

REGLES DU JEU CONCOURS

1. ORGANISATION

La société THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK (Madagascar) S.A., société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de Ar 13.600.000.000, dont le Siège Social est à Làlana Solombavambahoaka Frantsay 77, Antsahavola – Antananarivo 101, inscrite au Registre du commerce et des sociétés d'Antananarivo sous le numéro 2003B1014 et sur la liste des Etablissement de crédit en vertu de l'arrêté No 3694/91 du 20 juin 1991 – CCBEF n°006/BA/1992, NIF 2000 000 399, Statistique 64 191 11 1992 0 10009., ci-après « **Société organisatrice** » organise un jeu concours gratuit à l'attention de sa clientèle.

2. OBJECTIF

L'objectif de ce jeu concours est d'encourager les clients de la banque à utiliser leurs cartes bancaires comme moyen de paiement auprès des commerçants dotés de Terminal de Paiement Electronique (TPE) du réseau Visa à Madagascar et à l'étranger, ainsi qu'à effectuer des retraits sur les guichets automatiques de banque (GAB) de la MCB à Madagascar.

3. PERIODE ET DUREE DU JEU CONCOURS

La durée du jeu concours est de deux (2) mois à compter du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019 inclus.

4. PRINCIPE DU JEU CONCOURS

Le jeu est organisé sous forme de tombola.

5. ELIGIBILITE

- Le jeu concours est ouvert uniquement aux clients de la société organisatrice, porteurs de cartes bancaires émises par celle-ci, à savoir la carte Visa domestique à débit immédiat et la carte Visa internationale à débit immédiat Vatsy.
- Aucune inscription n'est nécessaire pour participer au jeu concours.
- Les membres du personnel de même que leurs conjoints et leur(s) enfant(s) sont exclus du jeu concours.

6. MODE DE PARTICIPATION

- Chaque utilisation de sa carte bancaire par le client pendant la période de jeu déterminée lui donnera droit à l'attribution automatique d'un ou plusieurs tickets de loterie gratuits. Il s'agit aussi bien des règlements effectués sur tout TPE sur le territoire malgache et à l'étranger que des retraits effectués sur un GAB de la MCB à Madagascar uniquement.
- Les retraits d'espèces effectués sur des GAB des banques confrères sont exclus du jeu et ne donnent pas droit à des tickets.
- Le nombre de tickets de loterie attribué au porteur de la carte dépendra du montant de la transaction effectuée : chaque achat de MGA 20 000 effectué sur un TPE et /ou chaque retrait d'espèce de MGA 100 000 effectué sur un GAB de la MCB à Madagascar correspond à un ticket.
- Le ticket est dématérialisé et se présente sous forme d'une numérisation à 5 chiffres compris entre 00001 à 99999, attribué de manière aléatoire à chaque porteur. Ces numéros sont attribués lors de l'arrêté de la liste des participants à la clôture de chaque période intermédiaire et sont consultables et communicables sur demande du client. En vue des différents tirages au sort, ces numéros sont édités sur un listing récapitulatif des participants disponible au moment de chaque tirage.
- Pour déterminer le nombre de tickets attribués à une transaction, le montant total sera arrondi au vingtième millier inférieur comme illustré par les exemples ci-dessous :
 - MGA 28 500 d'achats donnera droit à un numéro

- MGA 247 600 d'achats donnera droit à 12 numéros
- MGA 115 700 d'achats donnera droit à 5 numéros
- Il n'y a aucune limitation ni du nombre ni du montant des transactions effectués par un porteur. Un porteur peut bénéficier d'un nombre illimité de tickets de loterie gratuits.

7. TIRAGES

- Les tirages au sort s'effectueront de manière électronique au moyen d'un logiciel générateur de hasard accepté par les commissaires au jeu.

Les noms des participants, assortis des numéros de tickets accumulés sur chaque période du jeu concerné, sont édités sur un listing exhaustif.

- Trois (3) tirages au sort seront organisés pendant la période du jeu, dont deux (2) tirages intermédiaires organisés toutes les trois semaines à compter du 8 avril 2019 et un grand tirage en fin de période de jeu.
- Chaque tirage récompensera un client. Les clients tirés au sort sont les porteurs ayant effectué des achats et retraits au cours des périodes définies suivant le programme ci-après :
 - i. Période du 8 avril 2019 au 28 avril 2019 : tirage au sort 1 le mardi 30 avril 2019 à 14h
 - ii. Période du 29 avril 2019 au 19 mai 2019 : tirage au sort 2 le mardi 21 mai 2019 à 14h
 - iii. Période du 8 avril 2019 au 7 juin 2019 : grand tirage le jeudi 11 juin 2019 à 14h
- i. Le gagnant sera notifié par son chargé de clientèle. Le cas échéant, il est demandé à chaque gagnant de se manifester auprès de la banque au plus tard le jour prévu pour la remise correspondant à la période concernée. A défaut, le gagnant sera déchu de son lot et un autre tirage au sort sera effectué afin d'identifier un nouveau gagnant pour lui substituer.
- ii. Les tirages auront lieu au siège de la banque à Antsahavola en présence d'un officier de la police des jeux et des cadres de la banque.

8. REMISES DES PRIX

- Les dates de remise des prix sont les suivantes :
 - Tirage du mardi 30 avril 2019 : remise le vendredi 3 mai 2019 à 16h
 - Tirage du mardi 21 mai 2019 : remise le vendredi 24 mai 2019 à 16h
 - Grand tirage du mardi 11 juin 2019 : remise le vendredi 14 juin 2019 à 16h
- Les remises de lots se feront, sur présentation d'une pièce d'identité valide, en présence d'un officier de la police des jeux, au siège de la banque à Antsahavola, ou, selon la convenance du gagnant, auprès de l'Agence de Toamasina, de Mahajanga, d'Antsirabe, de Tuléar et de Nosy Be.
- Les prix ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une substitution en somme d'argent.
- Les formalités administratives relatives à l'obtention du visa de séjour et les frais y afférents sont à la charge du gagnant.
- En acceptant le lot offert par la MCB Madagascar, le client accepte d'être pris en photo avec le gain ainsi que l'affichage de ses photos sur tout support, dans tous guichets et/ou agences de la MCB Madagascar ou encore sur le site web de la banque.

9. LOTS

- Le prix récompensant le gagnant du 1^{er} tirage sera une (1) TV LED de 40".
- Le prix récompensant le gagnant du 2^{ème} tirage sera un (1) séjour en Egypte pour deux (2) personnes comprenant les billets aller-retour, le séjour et deux (2) billets pour assister au match des 16^{èmes} de finale de la Coupe d'Afrique des Nations Total, EGYPTTE 2019 pendant lequel jouera l'équipe nationale BAREA de Madagascar.
- Les prix récompensant le gagnant du grand tirage sera un (1) séjour en Egypte pour deux (2) personnes comprenant les billets aller-retour, le séjour et deux (2) billets pour assister à la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Total, EGYPTTE 2019.

10. DEPOT ET PUBLICATION DES REGLES DU JEU


- Les présentes règles du jeu font l'objet d'un protocole déposé auprès de la société d'exploitation de loterie SA ainsi qu'auprès de la Division Courses et Jeux de la Direction des renseignements généraux du ministère de la Sécurité intérieure.
- Par ailleurs, les présentes règles du jeu sont consultables sur le site web de la MCB Madagascar, www.mcbmadagascar.com, ou auprès des chargés de clientèle.

11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

- Les présentes règles du jeu sont soumises à la loi malgache. Les participants sont donc soumis à la réglementation malgache applicable aux jeux concours.
- En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par tout moyen laissant une trace écrite à la Société Organisatrice MCB Madagascar, Lalana Solombavambahoaka frantsay 77, Antsahavola Antananarivo 101 dans un délai de 48 heures après la clôture du jeu.
- Tout litige né à l'occasion du présent jeu tombola et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux relevant du ressort de la Cour d'Appel d'Antananarivo.

PLUS D'INFOS

Pour en savoir plus, visitez notre site web ou contactez-nous par téléphone.

 22 272 62

 www.mcbmadagascar.com